



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

263, rue de Paris
Case 543
93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77
@mail : snopa@cgt.fr
Internet : www.snopacgt.com

Montreuil, le 30 août 2016

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : préavis de grève du Syndicat National des Ouvriers des Parcs et Ateliers CGT pour le 12 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement vient d'instaurer à nouveau le gel du point d'indice et la mise en place d'un jour de carence pour les agents publics.

Les politiques ont jusqu'ici impacté fortement notre ministère et se sont traduit par des réductions des budgets des services et des Etablissements Publics et une diminution des effectifs.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers subissent la réduction de leurs effectifs depuis de longues années et particulièrement depuis 2011 où fut instauré un moratoire interdisant tout recrutement. La levée du moratoire étant conditionnée par une obligation de révision des règles statutaires des OPA.

Cette révision statutaire a été inscrite à plusieurs reprises à l'agenda social du ministère, une première fois en 2013 et une deuxième fois à celui de 2015-2017 mais sans la moindre avancée ni la moindre discussion avec les organisations syndicales.

Le 18 juillet 2016, le ministère de la fonction publique a réuni les organisations syndicales représentatives des Ouvriers d'Etat pour les informer de la fin du moratoire et a confié à chaque ministère le soin de faire évoluer les règles statutaires de leurs ouvriers en préconisant un rapprochement avec celles des fonctionnaires.

Plus d'un an plus tard, rien n'a vraiment évolué. Le chantier statuaire des OPA est certes inscrit au projet d'agenda social 2017 – 2019 mais semble toujours conditionné à une volonté et au cadrage de la fonction publique et du budget qui se posent encore la question de la pertinence de poursuivre les recrutements OPA.

Pour le SNOA CGT, la question ne se pose pas, les recrutements sont impératifs pour assurer la continuité du service public, pour garder une maîtrise publique sur nos missions techniques dans les services et EP du MTES et pour assurer la sécurité des personnels et des usagers.

Depuis plus de 10 ans, les OPA se voient exclus de toutes les mesures salariales accordées aux fonctionnaires sous prétexte que le moment n'est jamais opportun soit en raison du transfert des parcs vers les collectivités territoriales, soit en raison du projet d'évolution statutaire.

Des mesures équivalentes à celles accordées aux fonctionnaires dans le cadre des plans de requalifications ou dans le cadre de PPCR ont pourtant été promises aux OPA mais sans suite.

Le résultat est criant, des OPA sont aujourd'hui recrutés et rémunérés à des salaires inférieurs au SMIC. Malgré nos multiples interpellations, le ministère n'a toujours pas solutionné cette illégalité.

Malgré les qualifications exigées qui deviennent de plus en plus pointues, les OPA restent une des catégories les plus mal payées du MTES.

Les OPA disposent d'un des régimes indemnitaires les plus bas du ministère.

Les OPA sont toujours confrontés à un abattement de zone qui réduit leur salaire en fonction de leur lieu de résidence administrative. Mesure d'autant plus injuste qu'elle a aussi une incidence sur leur niveau de retraite.

Par ailleurs, nous constatons que les OPA ne sont pas inclus dans les mesures prévues à l'agenda social 2017-2019 pour la prise en compte de la pénibilité.

Sans attendre la révision statutaire, le SNOPA CGT exige des mesures immédiates de gestion telles que la suppression des 2 premiers niveaux de classifications et un rattrapage salarial équivalent à 20 points d'indice.

Monsieur le Ministre, le SNOPA CGT s'inscrit dans la journée d'action de notre confédération pour s'opposer à la politique gouvernementale qui consiste encore à faire des cadeaux aux plus aisés en réduisant les moyens publics et en remettant en cause le modèle social français basé sur la solidarité.

Pour toutes ces raisons à la fois liées à la politique gouvernementale mais aussi à la situation catastrophique des OPA, notre organisation syndicale se voit contraint de mobiliser les OPA par une action de grève.

Le SNOPA CGT dépose un préavis de grève pour la journée du mardi 12 septembre 2017, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de considérer ce courrier comme un préavis de grève par conséquent conformément aux règles en vigueur de recevoir dans les meilleurs délais une délégation de notre organisation syndicale.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré Monsieur le Ministre de notre haute considération.

Le secrétaire général du SNOPA CGT



Charles BREUIL

Copie :

- Régine ENGSTRÖM, secrétaire Générale du MTES
- Jacques CLEMENT, Directeur des Ressources Humaines MTES
- François POUPARD Directeur Général des Transports et de la Mer
- Thierry GUIMBAUD Directeur Général Voies Navigables de France
- Bernard LARROUTUROU Directeur Général CEREMA